

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le

19 juillet 2024

à

9

heures

so

Observations de M⁽¹⁾ monsieur PIAPIN Jean Marie

16, rue François Rabelais 72000 LE MANS

Propriétaire d'une parcelle agricole avec deux Bâtiements située
chemin du Clos du Puits 72530 YVRE L'EVEQUE section
Z n° 80 ayant cessé son activité agricole par 31 décembre
2022, je demande que mon terrain redévienne dans
l'ancienne zone qui est maintenant constructible.
Espérant que ma demande sera prise en considération. Avec mes
sincères salutations.

JM

Catherine Dubois 14, rue de la Cordelière

- Les plans exposés à la réunion du 10 juin différents de ceux de l'enquête publique.
- Il n'y a pas de renseignements concernant la hauteur des différents logements.
- On demande un plan précis des voies douces et viaires, en tenant compte des rues avoisinantes déjà bien empruntées.
- Le projet de tour est incohérent et néfaste humainement car des 1, géométrie de 10m et 16m de hauteur et de plus jouxte une zone sous la protection des Batiments de France.
- L'emplacement prévisionnel d'une tour en face d'un bâtiment "bâtiement historique" est incohérent qui contredit les hauteurs des bâtiments.
- Non, à une tour = densité humaine = risque hygiénique sécurité; appel de vaines
- Ne pas mettre de collectifs $\geq R_3$ près de jardins individuels existants
- Enquête géologique souhaitée par rapport aux nappes phréatiques, à cette ancienne zone de marais (caves avec pompe relevage)

JM